

**KINESITHERAPIE LE CONGRES
20 JANVIER 2007**

Atelier pratique : Les conditions du retour à domicile d'un patient atteint d'un AVC

Jean-Pierre Bleton

Kinésithérapeute Cadre Supérieur
Coordinateur Recherche en Soins
Unité de rééducation/Service de Neurologie
Centre Raymond Garcin
Hôpital Sainte-Anne
1, rue cabanis
75674 Paris cedex 14
e-mail : jp.bleton@ch-sainte-anne.fr

Les conditions du retour à domicile

Différentes études, pour la plupart publiées dans des revues anglophones, ont montré tout l'intérêt de pratiquer une rééducation précoce à domicile pour les victimes d'accident vasculaire cérébral (AVC) de gravité moyenne. Si le retour anticipé semble une alternative efficace à l'hospitalisation en termes de récupération motrice et fonctionnelle, il exige un degré d'implication des proches tel qu'il peut être, pour certains d'entre eux, à l'origine de stress, de fatigue physique et d'altération de la qualité de vie. De retour chez eux, les malades se trouvent confrontés non seulement aux difficultés du quotidien en rapport avec leur déficit moteur, mais également à celles liées à la fatigue, aux douleurs, à la dépression et aux troubles des fonctions supérieures. Afin de faire face à ces difficultés, le potentiel de récupération est estimé dès les premiers jours après l'AVC au moyen d'indicateurs pronostics comme la présence ou non de troubles urinaires, d'une ventilation assistée ou des troubles cognitifs. Le retour au domicile est alors préparé dans l'unité neuro-vasculaire. Les proches sont associés aux décisions. Un réseau de professionnels de santé est constitué pour accompagner le retour au domicile, les traitements médicaux et la rééducation. Une attention particulière est portée à la prévention secondaire. Le soutien des associations de malades est une aide précieuse.